



Procès-Verbal

Commission des Arbitres

N° 02
13 Septembre 2017

Présent(e)(s) Jean-Marc Mazel, Président de la commission
Par messagerie Anthony Torralba, Co-Président
Patrice Guet,
Assiste(nt) Marie-Christine Paitier, Secrétaire

Excusé(e)(s)

Les suivantes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission compétente de la L.F.P.L dans un délai de 7 jours à compter de la publication de la décision.

1. Liste des arbitres n'ayant pas participé aux stages

La Commission établit la liste des arbitres n'ayant pas participé aux stages et n'ayant pas effectué le test PMA. Suivant l'article 21 du Règlement Intérieur de la CDA, ces arbitres ne pourront pas commencer à arbitrer tant que le Test ne sera pas effectué.

Conformément aux informations transmises aux clubs les frais de repas (10€) de ces arbitres seront portés à la charge du club concerné.

502178	BLAIN ES	BAUCHET	Fabien
518204	GRANDCHAMP AS	BERNARD	Hermann
581699	AVESSAC FEGREAC SC	DERENNES	Sébastien
544184	REZE FC	DIALLO	Mohamed
501904	NANTES FC	DIALLO	Olivier
523626	NANTES JSC BELLEVUE	DIALLO	Ousmane
551545	NANTES ETOILE CENS	DJOUDI	Ahamed
554447	NANTES C'WEST FUTSAL	EL BACHA	Younes
519335	NANTES PIN SEC BATIM	FOFANA	Alia
514034	GORGES ELAN	FONTENEAU	Marc
545404	ST MICHEL CHEF CHEF	GALLAIS	Kévin
580442	CHATEAU THEBAUD FCC	GEFFLOT	Killian
528253	CHATEAUBRIANT PORT	GIRAUDET	Joaquim

519514	Soudan US	HUE	Rémi
502138	THOUARE US	KAYA	Melih-kann
500041	NANTES LA MELLINET	KEMER	Tevfik
582205	ASSERAC FC CAMOEL PREQU'ILE VILAINE	LABBE	Hugues
522724	ST HERBLAIN UF	LAMY	Zoë
		L' HOUR	Damien
518479	BOUAYE FC	LE JEUNE	Enora
518479	BOUAYE FC	MEKEZE MONTHE	Aubin
524921	CHAUVE ECLAIR	MICHAUD	Martial
523626	NANTES JSC BELLEVUE	OUAHAB	Hassan
551545	NANTES ETOILE CENS	PAGEOT	Dylan
581813	ST HILAIRE CLISSON	POIRON	Sébastien
501945	PORNICHET ES	SECHOY-TOVAR	Alejandra
519195	NANTES DERVALIERES	SOYER	Jonathan
545404	ST MICHEL CHEF CHEF	VITTU	Alexandre
502386	NANTES ST PIERRE	YANDA	Rachid

2. Repas facturés

Conformément aux informations transmises aux clubs les frais de repas (10€) de ces arbitres seront portés à la charge du club concerné.

517856 ABBARETZ SAFFRE FC – ELAN Sylvain
522724 ST HERBLAIN UF – ESSEUL GRELEAU Thomas
502031 ST BREVIN AC – GOMEZ Maël
501946 MONTOIR CS – GUERIN Sébastien
522724 ST HERBLAIN UF – LAMY Zoë
500041 NANTES LA MELLINET – KEMER Tevfik
501948 CHATEAUBRIANT LES VOLTIGEURS – MANIER Olivier

Le Président,
Jean-Marc Mazel



Le Co-Président,
Anthony Torralba



